

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN-ROY
commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
audit@sodecc.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur les comptes annuels : 19 pages

Présenté à :

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association
COMITE SOCIAL DU DEPARTEMENT
Association loi 1901
Conseil Départemental – Place de la Révolution Française
90000 BELFORT
SIREN : 393 313 416

par

Virginie GASSMANN-ROY
Commissaire aux Comptes associée

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

COMITE SOCIAL DU DEPARTEMENT

Association loi 1901

Conseil Départemental – Place de la Révolution Française

90000 BELFORT

SIREN : 393 313 416

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les procédures mises en œuvre par la société pour se conformer aux dispositions du règlement relatif à la modernisation des états financiers (notamment en matière de présentation, d'évaluation et d'information) étaient adaptées et appliquées de manière effective. Nos contrôles ont porté sur l'adéquation des méthodes comptables retenues, la cohérence des informations fournies, ainsi que sur la traçabilité et la fiabilité des processus de production des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion adressé aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de votre association.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AUDINCOURT, le 22 mai 2026.

Pour SODECC AUDIT SARL :
Virginie GASSMANN-ROY,
Commissaire aux Comptes associée.



BILAN ACTIF

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				5.79		9.13
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	30 664.80	19 111.38	11 553.42		16 481.42	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				21.35		23.60
Terrains	42 609.50		42 609.50		42 609.50	
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	44 667.83	44 667.83				
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	117 942.13	63 779.21	54 162.92	27.13	59 090.92	32.73
Stocks et en-cours						
Créances				5.61		14.07
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	9 449.12		9 449.12		11 092.60	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	-819.72		-819.72		1 710.97	
Charges constatées d'avance	2 578.51		2 578.51		12 607.27	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	134 247.70		134 247.70	67.25	96 043.50	53.20
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	145 455.61		145 455.61	72.87	121 454.34	67.27
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	263 397.74	63 779.21	199 618.53	100	180 545.26	100

BILAN PASSIF

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		24.22		26.77
Fonds propres statutaires	48 338.28		48 338.28	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-36 476.48	-18.27	73 454.76	40.68
Excédent ou déficit de l'exercice	45 329.66	22.71	-109 931.24	-60.89
Situation nette (sous-total)	57 191.46	28.65	11 861.80	6.57
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	57 191.46	28.65	11 861.80	6.57
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	131 577.03	65.91	151 681.80	84.01
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	10 717.48	5.37	14 102.93	7.81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5.00		821.00	0.45
Produits constatés d'avance			1 892.00	1.05
TOTAL DES DETTES (IV)	142 299.51	71.29	168 497.73	93.33
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)	127.56	0.06	185.73	0.10
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	199 618.53	100	180 545.26	100

COMPTE DE RÉSULTAT

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	254.76	2 178.00	-1 923.24	-88.30
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	730 000.00	730 000.00		
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	6.98	44.30	-37.32	-84.24
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	730 261.74	732 222.30	-1 960.56	-0.27
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	569 397.97	713 691.79	-144 293.82	-20.22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	592.83	900.65	-307.82	-34.18
Salaires	89 071.62	97 473.92	-8 402.30	-8.62
Cotisations sociales	22 194.35	26 845.42	-4 651.07	-17.33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 928.00	5 034.54	-106.54	-2.12
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	464.21	768.39	-304.18	-39.59
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	686 648.98	844 714.71	-158 065.73	-18.71
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	43 612.76	-112 492.41	156 105.17	138.77

COMPTE DE RÉSULTAT

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	306.66		306.66	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	1 410.24	2 561.17	-1 150.93	-44.94
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 716.90	2 561.17	-844.27	-32.96
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 716.90	2 561.17	-844.27	-32.96
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	45 329.66	-109 931.24	155 260.90	141.23
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	731 978.64	734 783.47	-2 804.83	-0.38
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	686 648.98	844 714.71	-158 065.73	-18.71
EXCÉDENT OU DÉFICIT	45 329.66	-109 931.24	155 260.90	141.23
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	2 580.48	2 580.48		
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	2 580.48	2 580.48		
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	2 580.48	2 580.48		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	2 580.48	2 580.48		
TOTAL	45 329.66	-109 931.24	155 260.90	141.23

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Non applicable
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Donations temporaires d'usufruit	Non applicable
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non applicable
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Non applicable
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Non applicable
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Non applicable
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Non applicable
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Non applicable
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Concours publics et subventions	Non applicable
Engagements	Non applicable
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Non applicable
Origine des ressources	Produite
Ventilation des ressources	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Crédits d'impôts	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Non applicable
Les effectifs	Non applicable

SOMMAIRE ANNEXE

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres informations
Commentaire

Non applicable
Non applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 199 618.53 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 45 329.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le Conseil Général met gratuitement à la disposition du CSD des locaux lui permettant d'exploiter son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Il s'agit de logiciels acquis et utilisés comme outils de gestion et de comptabilité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements des biens décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
AAI divers		5 ET 8
Matériels bureau&informatique	3.00	
Mobilier	10.00	
Logiciel	5.00	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		30 664.80		
TOTAL		30 664.80		
Immobilisations corporelles				
Terrains		42 609.50		
Installations générales, agencements et aménagements divers		36 609.59		
Matériel de bureau, informatique & mobilier		8 058.24		
TOTAL		87 277.33		
TOTAL GENERAL		117 942.13		
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			30 664.80	
TOTAL			30 664.80	
Immobilisations corporelles				
Terrains			42 609.50	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			36 609.59	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			8 058.24	
TOTAL			87 277.33	
TOTAL GENERAL			117 942.13	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			14 183.38	4 928.00		19 111.38
TOTAL			14 183.38	4 928.00		19 111.38
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			36 609.59			36 609.59
Matériel de bureau, informatique			8 058.24			8 058.24
TOTAL			44 667.83			44 667.83
TOTAL GENERAL			58 851.21	4 928.00		63 779.21

ETAT DES CRÉANCES

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	9 449.12	9 449.12	
Personnel et comptes rattachés	-819.72	-819.72	
Charges constatées d'avance	2 578.51	2 578.51	
TOTAL	11 207.91	11 207.91	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	48 338.28				48 338.28
Report à nouveau	73 454.76			109 931.24	-36 476.48
Excédent ou déficit de l'exercice	-109 931.24		109 931.24		
TOTAL	11 861.80		109 931.24	109 931.24	11 861.80

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	131 577.03	131 577.03		
Personnel et comptes rattachés	5 822.74	5 822.74		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 850.74	4 850.74		
TOTAL	142 250.51	142 250.51		

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

022340 - Comité Social du Département

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 968.00	4 968.00
TOTAL	4 968.00	4 968.00